

Envoi : 31/01/2018  
Réception par le Préfet : 31/01/2018  
Publication : 02/02/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

**PROGRAMME A 132 - MILLESIME 2018**  
**OPERATIONS DE SECURITE EN TRAVERSE D'AGGLOMERATION**

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à M. MUNCK.  
Mme DIETRICH donne procuration à Mme MARTIN.  
M. HEMEDINGER donne procuration à M. MULLER.  
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.  
Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.  
Mme MULLER donne procuration à M. HABIG.  
M. STRAUMANN donne procuration à M. SCHITTLY.

**ABSENT :**

M. VOGT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-5-3-9 du 7 décembre 2011 relative à la co-maitrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'aménagement de routes départementales en traversée d'agglomération- convention et avenants types,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-3-1 du 21 décembre 2017 relative à la Politique des Routes, des Transports, des Grands Equipements et Infrastructures de Communication,
- VU les avis de la Commission Routes, Voirie et Infrastructures (3ème) du 16 octobre 2017, du 1<sup>er</sup> décembre 2017 et du 12 janvier 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le programme A132 – millésime 2018 – Opérations de sécurité en traverse d'agglomération, conformément aux annexes 1 et 2 – Programme STA 2018 jointes ;
- affecte les autorisations de programmes (AP) correspondantes aux projets de sécurisation des traverses d'agglomération (STA) suivant les listes et les montants figurant dans les annexes 1 et 2 ;
- autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer les conventions de maîtrise d'ouvrage correspondantes aux opérations listées en annexes 1 et 2 (modèle type validée lors de la séance du Conseil départemental du 07/12/2011 – Délibération CG-2011-5-3-9) et leurs éventuels avenants, ainsi que les conventions à part départementale nulle.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité